

Paris, le 15 Novembre 2016



Boinali SAÏD
Député de la 1^{ère} circonscription de Mayotte
Membre de la Commission des Affaires Étrangères
Membre de la Délégation aux Outre-Mer

A la veille de l'examen en séance publique de la partie « outre-mer » du projet de loi de finances 2017, à l'Assemblée Nationale, le député Boinali Said alerte la Ministre des outre-mer sur les mesures du gouvernement relatives à la justice fiscale à Mayotte

Demain, Mercredi 16 novembre 2016, sera examiné à l'Assemblée Nationale les crédits « outre-mer » du projet de loi de finances 2017.

Le député Said saisit cette occasion, à travers la traditionnelle question écrite, pour interpellier la ministre des Outre-mer sur la pression fiscale subie actuellement par les mahorais, résultant de l'application du code général des impôts et les autres dispositions d'ordre fiscal en vigueur dans les départements et régions d'outre-mer depuis 2014.

Il rappelle à la ministre que « *l'application du droit fiscal commun a omis de prendre en compte les caractéristiques de cette population marquée par une relative pauvreté et confrontée à de fortes difficultés sociales et économiques. En effet, le PIB moyen par habitant de Mayotte est inférieur à 7 000 euros par habitant, contre 15 000 à 20 000 euros par habitant pour les autres départements d'Outre-mer. De plus, l'indice de développement humain de Mayotte s'élève à 0,6, alors qu'il s'établit à 0,8 dans les autres DOM et 0,9 en métropole* ».

Il affirme que « *la fixation des taux des taxes foncières est très élevée au regard de la capacité contributive des mahorais et cela renforce la vulnérabilité des ménages. D'autant plus que la capacité contributive des mahorais est loin d'être équivalente des autres contribuables français.*

Il n'a pas manqué de souligner également que « *la régularisation foncière et la finalisation du cadastre sont loin d'être achevées et l'acquittement des taxes foncières porterait sur une minorité de contribuables* ».

Porteur des revendications des mahorais à l'Assemblée Nationale et aux membres du Gouvernement, il a rappelé que les mahorais n'ont cessé de se mobiliser « *depuis 2015 pour contester cette injustice et réclamer au gouvernement une fiscalité dérogatoire et progressive, justifiée par la situation spécifique de leur territoire* ».

Il se souvient avoir reçu en avril dernier, le collectif mené par M. Chihaboudinne Ben Youssouf pour évoquer cette cause et sensibiliser le groupe socialiste sur la nécessité d'une fiscalité dérogatoire à Mayotte.

Pour l'heure, il se félicite que le gouvernement semble avoir entendu les revendications du collectif citoyen sur la fiscalité locale car, le député indique que « *lors de la commission élargie pour l'examen de la mission outre-mer du projet de loi de finances 2017, à l'Assemblée Nationale, la ministre des outre-mer a affiché la volonté du gouvernement de réformer cette fiscalité injuste applicable à Mayotte* ».

En élu attentif, dans l'interpellation qu'il a formulé à la ministre des outre-mer, le député Saïd a demandé « *la prise en compte des revendications mahoraises dans ces mesures nouvelles, notamment, la mise en place d'une fiscalité dérogatoire au bénéfice des contribuables et la compensation d'éventuelles pertes fiscales des communes par l'Etat* ».

Nous aurons plus de précisions à compter de demain, 16 novembre 2016, notamment sur l'ensemble des mesures budgétaires relatives à Mayotte et aux Outre-mer.

Cabinet du député Boinali Saïd